

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 23 (1986)  
**Heft:** 828

**Artikel:** Astronomie : le bolide de la Tunguska  
**Autor:** Meylan, Géo  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1022981>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le bolide de la Tunguska

En début de matinée, le 30 juin 1908, par un temps clair, un bolide traversa le ciel du bassin du Yeniseï, en Sibérie centrale. Sitôt après, une énorme colonne de feu, observée à plus de 400 kilomètres, s'éleva au-dessus de la taïga. Une formidable explosion, entendue à 1000 kilomètres à la ronde, fut enregistrée par des microbarographes en Europe et en Amérique du Nord. L'onde de choc effectua un tour complet du globe terrestre et fut enregistrée deux fois à Potsdam! Les données sismographiques provenant du monde entier établirent l'épicentre près de la rivière Podkamennaya Tunguska, d'où le nom donné de nos jours à l'événement. En ce temps-là, les scientifiques ne considérèrent pas le phénomène comme intéressant et digne d'études. Ce n'est qu'en 1921 que la première expédition scientifique se rendit sur les lieux dévastés.

Les multiples observations, entreprises depuis lors sur le site, fournissent les résultats suivants: — absence de cratère d'impact, — symétrie radiale de l'orientation des troncs d'arbres abattus sur plus de 2000 kilomètres carrés, — zone centrale de 15 kilomètres de rayon dans laquelle les arbres ont été déracinés, avec, à l'extrême centre, une région composée de troncs d'arbres sur pied mais complètement ébranchés, dénudés.

Ces résultats laissent peu de doutes quant à l'explication générale du phénomène: un météorite géant

(100 mètres de diamètre environ) termina sa course à travers l'atmosphère (à une vitesse de 10 kilomètres par seconde) en une gigantesque explosion, quelques kilomètres au-dessus de la surface de notre globe, au moment où sa masse estimée à 1 million de tonnes se désintégra en un nombre immense de petites particules.

Ce genre de gros cailloux gravitant autour du soleil, appelés mini-astéroïdes, constituent une famille longtemps considérée comme extrêmement peu nombreuse. Ceci s'explique en partie par le fait que leur découverte s'avère difficile, dissuadant les observateurs d'entreprendre un travail fastidieux. Actuellement des recherches systématiques (liées entre autres à la volonté d'expliquer la disparition brutale des dinosaures) augmentent considérablement et régulièrement le nombre des astéroïdes répertoriés. Le taux extrapolé de collisions provoquant un événement comparable à celui de la Tunguska est de l'ordre d'un impact en cinq mille ans. Le port du casque n'est donc pas de rigueur!

Toutefois, la probabilité d'une telle catastrophe n'étant pas nulle, une question vient à l'esprit: la quinquillerie électronique des militaires de nos puissances nucléaires est-elle assez sophistiquée pour ne pas confondre une explosion du genre de celle de la Tunguska avec une attaque nucléaire (une riposte efficace devant être rapide)? Dans le cadre de nos systèmes de défense (et d'attaque), tel le futur IDS (dit «guerre des étoiles»), n'existe-t-il pas un risque de confusion entre attaque nucléaire et catastrophe naturelle?

G. M.

## Rêve d'été

Ils montent le long de la dune en courant, se tenant par la main, haletants et rieurs; le sable encore tiède, par moment croule sous les pas.

Le vent du soir rappelle aux oreilles d'autres lieux solitaires: cols préalpins, lacs de montagne empourprés, oasis secrètes...

Ils émergent d'un coup. La plaine sèche dans leur dos n'existe plus! Un émerveillement les saisit.

Devant eux la mer moutonne, pommelée de nuages? la lune blanche semble un reflet dans une étendue calme et glauque, ourlée de vagues à l'horizon.

C'est le monde renversé: une voûte marine se déploie par-dessus le ciel couché là. Le cœur s'apaise doucement.

Guillaume

En attendant l'octroi des premières concessions, les futurs animateurs de TV privée ne ratent pas une occasion d'exercer et de démontrer leur savoir-faire. Boudée par la SSR, la coupe Philips, disputée le 29 juillet au Wankdorf de Berne, a fait l'objet d'une émission en direct sur Sky Channel, réalisée par Rincovision. Cette société appartient au groupe Ringier, dont on sait qu'il est partie prenante dans un projet de télévision locale zurichoise. Deux essais publics avaient déjà eu lieu

### TV LOCALES

## Le chat et la souris

cette année (DP 810 et 826) à Zurich et à Lucerne. Cette fois, l'émission s'adressait à un immense public potentiel: cinq millions d'Européens câblés dont un million en Suisse. Impossible de dire combien l'ont effectivement suivie, mais on peut relever que rien n'avait été laissé au hasard: cinq camé-

ras et un appareil «slow motion» ont été utilisés. Pour les téléspectateurs qui ne maîtrisaient pas l'anglais, un certain nombre de radios privées — dont l'inévitable Radio 24 — diffusaient simultanément un commentaire en allemand. La publicité, en allemand, était également présente en plus de la publicité habituelle en anglais. Il semble donc qu'avec ou sans concession, les partisans de la télévision privée trouvent toujours la faille dans la législation qui leur permet de se faire entendre.